



# **CHÊNE-SEC (39)**



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome II (1854)**

Village de l'arrondissement de Dole, canton et distribution de poste de Chaumergy, perception et paroisse de la Chassagne ; à 3 km de la Chassagne, 4 de Chaumergy, 25 de Dole et 31 de Lons-le-Saunier.

Le territoire de cette commune est limité au nord, sur une petite longueur, par Rye, dont il est séparé par la Braine. De tous autres côtés, il l'est par la commune de Beauvernois (Saône-et-Loire). Sa configuration est des plus bizarres ; il est divisé en quatre lambeaux détachés les uns des autres et semés à travers le territoire de Beauvernois.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Beauvernois, à Rye et aux Fouillets, et longé par la rivière de Braine.

Ce village est situé sur un plateau ondulé et assez élevé pour dominer les forêts qui l'entourent, ce qui dégage la perspective. Les maisons sont disséminées, construites en terre avec pans de bois et pierre. La plupart sont couvertes en chaume.

Population : en 1790, 118 habitants ; en 1846, 115 ; en 1851, 115, dont 59 hommes et 84 femmes ; population spécifique par km carré, 140 habitants ; 31 maisons ; 31 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Vocabulaire : Assomption de la mère de Dieu. Paroisse de La Chassagne.

Série communale à la mairie, la série du greffe déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 2629 à 2631, 3 E 3691, 3 E 8466, 3 E 9005 à 9007 et 3 E 13261. Tables décennales : 3 E 1142 à 1150.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 268, 5 Mi 1214, 2 Mi 937, 2 Mi 2032 et 2033, 5 Mi 3 et 5 Mi 1183.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre : exécuté en 1829 ; surface territoriale, 76<sup>h</sup> 14<sup>a</sup> divisés en 238 parcelles que possèdent 52 propriétaires, dont 20 forains ; surface imposable 73<sup>h</sup> 42<sup>a</sup>, savoir : 38<sup>h</sup> 15<sup>a</sup> en terres labourables, 27<sup>h</sup> 51<sup>a</sup> en bois, 4<sup>h</sup> 58<sup>a</sup> en prés, 1<sup>h</sup> 11<sup>a</sup> en sol de maisons, 1<sup>a</sup> en jardins, 83<sup>a</sup> en friches, et 16<sup>a</sup> en vergers, d'un revenu cadastral de 1938 francs ; contributions directes en principal 262 fr.

Le territoire est si peu étendu, qu'il produit au plus le quart des céréales nécessaires à la consommation ; mais comme les habitants possèdent beaucoup de propriétés dans les communes voisines, ils exportent moitié de leurs produits, et importent le vin.

Le sol, peu fertile, produit du blé, du seigle, de l'orge, du maïs, du sarrasin, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels.

Le revenu réel des propriétés est de 2 pour cent.



On élève dans la commune des bêtes à cornes et des cochons qu'on engraisse, des moutons et des volailles. 15 ruches d'abeilles.

L'agriculture y est en progrès.

On trouve sur le territoire du minerai de fer non exploité.

Il n'y a ni maison commune ni instituteur. Les enfants fréquentent les écoles des villages voisins.

Biens communaux : 13<sup>h</sup> 82<sup>a</sup> de bois et pâtures, d'un revenu cadastral de 155 fr.

Bois communaux : 28<sup>h</sup> 12<sup>a</sup> , dont 88<sup>a</sup> sont coupés annuellement. Essences dominantes : chêne, charme et tremble.

Budget : recettes ordinaires 728 fr. ; dépenses ordinaires 728 fr.

### NOTICE HISTORIQUE

Tout le sol de Chêne-Sec est empreint de vestiges romains. On rencontre à chaque pas des débris de constructions. La couche de cendres qu'on trouve à une grande profondeur, atteste les ravages des hordes germaniques du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle. L'établissement de l'abbaye de Mouthier-en-Bresse vint rendre la vie à cette terre désolée, recouverte de bois et de broussailles. Ce village faisait originairement partie des domaines de ce monastère. Un chef Bourguignon s'en empara et en fit un alleu. Il fut tenu pendant plusieurs siècles par la famille de Fallerans-Visemal. Il fut vendu comme domaine seigneurial, exempt de toute mouvance, le 4 mars 1686, par Ferdinand de Fallerans et Antoinette de Vy, son épouse, à François Henrion de Dijon, dont une fille épousa Zacharie de France. Les héritiers de ce dernier l'ont possédé jusqu'à la révolution de 1789.

Placé sur la limite du duché de Bourgogne, dont il n'était séparé que par un ruisseau, Chêne-Sec eut horriblement à souffrir des guerres qui désolèrent à différentes époques les deux Bourgognes. A la suite des guerres du XVII<sup>e</sup> siècle, le territoire était désert. On ne labourait plus, on ne semait plus, les buissons croissaient de tous côtés ; les hurlements des loups troublaient seuls la solitude sinistre et le lugubre silence de la campagne.

Fête patronale : La décollation de saint Jean-Baptiste, dont on célèbre la fête le 29 août.